

Un rendez-vous des partenaires sociaux est donné au plus tard à la mi-septembre 2005 pour débattre de la réforme du statut des intermittents

Le ministre de la Culture et de la Communication, M. Renaud Donnedieu de Vabres a donné rendez-vous aux partenaires sociaux au plus tard à la mi-septembre 2005 pour débattre de la réforme du statut des intermittents, après le protocole critiqué du 26 juin 2003. La réunion du 16 juin 2005 des confédérations syndicales et patronales autour du ministre a été l'occasion de réaffirmer la nécessité de garantir le régime d'indemnisation chômage des artistes et techniciens par la solidarité interprofessionnelle et de le rebâtir pour le 1er janvier 2006. S'agissant de la politique d'emploi dans le spectacle, les objectifs sont de relever la part des emplois permanents et d'accroître la durée moyenne des contrats de travail, tout en garantissant l'intermittence sans laquelle beaucoup d'activités ne pourraient exister. Par ailleurs, le Syndicat des télévisions privées propose d'élaborer un statut social de l'intermittence pour les diffuseurs.